



## BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**PROJET : AIDE D  
DE LA**

**PAYS : MAURI**

### MEMORANDUM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*(Le présent rapport a été rédigé à la suite de la requête du Gouvernement mauritanien à la Banque en date du 20 octobre 2009)*

Equipe de l'Evaluation	Chef d'Equipe Membres de l'équipe :  Directeur Sectoriel : Directeur Régional :	G.W. BENE-HOANE, Spécialiste en Chef, Economie, ORNB T. NAJEH, Economiste principal, ORNB M. BOUZGARROU, Economiste, ORNB M. A KANE, Expert OSAN  A. ABOU-SABAA, Directeur, OSAN M. Isaac LOBE NDOUMBE, Directeur ORNB
Revue par les pairs		Samba BA, Economiste pays en Chef, ROSA Rafaa MAROUKI, Agroéconomiste principal, OSAN

## TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L' APPUI DE LA BANQUE	1
II.	APERCU DE L' APPEL POUR L' ASSISTANCE D'URGENCE	1
2.1	AMPLEUR DU SINISTRE	2
2.2	MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT	2
2.3	REPONSES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	3
III.	OPERATION D' AIDE D'URGENCE DE LA BAD	3
3.1	OBJECTIFS DE L' INTERVENTION	3
3.2	DESCRIPTION DES ACTIVITES FINANCEES PAR LA BANQUE	3
3.3	COUTS DE L' OPERATION	4
3.4	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES	4
3.5	ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	5
3.6	DECAISSEMENT DES RESSOURCES DU DON	5
3.7	CALENDRIER D' EXECUTION	6
3.8	RAPPORTS FINAL ET D' AUDIT	6
IV.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	6
4.1	CONCLUSIONS	6
4.2	RECOMMANDATIONS	6
4.3	CONDITIONS DE DECAISSEMENT DU DON	7
	ANNEXE I : REQUETE DU GOUVERNEMENT	8
	ANNEXE II : ESTIMATIONS DES BESOINS PAR LE GOUVERNEMENT	11
	ANNEXE III: ORGANIGRAMME DU CSA	12
	ANNEXE IV: PORTEFEUILLE ET CAPACITE DE GESTION DU CSA: PRINCIPAUX INDICATEURS	13

## SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	:	Banque africaine de développement
CPSSA	:	Commissariat de la protection sociale et de la sécurité alimentaire
CSA	:	Commissariat à la sécurité alimentaire
FSS	:	Fonds spécial de secours
PAM	:	Programme alimentaire mondiale
PM	:	Périmètre maraîcher
TDR	:	Termes de référence

**MAURITANIE : AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS CAUSÉES PAR LES PLUIES DILUVIENNES DES 27, 28 ET 29 AOUT 2009**

**CADRE LOGIQUE BASE SUR LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS**

<b>HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>PORTÉE (Populations Cible)</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>DELAI ET BUTS INDICATIFS</b>	<b>HYPOTHESES/ RISQUES</b>
<p><b>1. Objectif sectoriel:</b></p> <p>Contribuer aux efforts du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et de ses partenaires pour soulager les souffrances des populations affectées par les inondations causées par les pluies diluviennes</p>	<p><b>1. Résultat à long terme:</b></p> <p>Conditions de vie des victimes revenues à la vie normale ; et activités économiques et services sociaux relancées.</p>	<p><b>1. Bénéficiaires :</b></p> <p>Populations de la ville de Rosso affectées par les pluies diluviennes soit plus de 68.000 personnes.</p>	<p><b>1. Indicateurs d'impact</b></p> <p>Conditions de vie dans le nouveau site d'accueil rétabli.</p>	<p><b>1. Progrès prévus à long-terme :</b></p> <p>Conditions de vie dans le nouveau site d'accueil rétablies et retour à la vie normale en 2010 /2011.</p>	<p><b>1. Hypothèse :</b> Engagement du Gouvernement à assister les victimes de l'inondation.</p> <p><b>1. Risques :</b> Risque de retards des décaissements.</p> <p><b>1. Mesures d'atténuation :</b> L'approbation et l'ouverture rapide d'un compte réduirait le risque de retard.</p>
<p><b>2. Objectif de l'opération:</b></p> <p>Apporter une contribution rapide et sans délai aux efforts du Gouvernement sur le plan humanitaire et la réhabilitation des infrastructures de base:</p> <p>(i) contribuer à la fourniture de denrées alimentaires et de matériels de secours d'urgence</p> <p>(ii) Assurer la finition de la viabilisation du site d'hébergement des sinistrés (assainissement, vivres, médicaments...)et ;</p> <p>(iii) Réaménager les périmètres maraichers (PM) endommagés et aménager de nouveaux PM aux alentours des nouveaux lotissements des victimes.</p>	<p><b>2. Résultat à court-terme :</b></p> <p>Vies humaines sauvées, infrastructures vitales rétablies et populations sinistrées réinsérées.</p> <p>Infrastructures vitales fonctionnelles.</p>	<p><b>2. Bénéficiaires :</b></p> <p>Populations de la ville de Rosso affectées par les inondations, soit 34.000 personnes (24.000 personnes regroupées dans le site d'accueil et 10.000 personnes secourues temporairement des familles voisines)</p>	<p><b>2. Indicateurs de réalisation :</b></p> <p>Environ 34.000 sinistrés (6.300 familles) ont bénéficié directement de l'aide pour les besoins de base</p>	<p><b>2. Progrès prévus à court-terme :</b></p> <p>Environ 34.000 sinistrés (6.300 familles) ont bénéficié directement de l'aide et 6.000 familles installées définitivement dans le nouveau site en 2010.</p> <p>Rapports d'achèvement soumis dans un délai de trois mois suivant la fin des activités d'urgence</p>	<p><b>2. Hypothèse :</b> Possibilité d'autres pluies diluviennes</p> <p><b>2. Risques :</b> Aggravation de la situation par des nouvelles pluies sur le site. d'hébergement.</p> <p><b>2. Mesures d'atténuation :</b> Mesures d'atténuation prises par le Gouvernement. Les 6.000 familles qui résidaient dans des quartiers les plus risqués demeureront dans le nouveau Site choisi qui est plus sécurisé afin de réduire le risque d'aggravation de la situation.</p>
<p><b>3. Contributions et Activités:</b></p> <p>(i) Contribuer directement au financement des besoins alimentaires de base et à la fourniture de matériel de secours d'urgence (tentes, nattes, couvertures moustiquaires imprégnées, sceaux, matelas...).</p> <p>(ii) Contribuer directement à la viabilisation des sites d'accueils : approvisionnement en eau potable, assainissement de la ville.</p> <p>(iii) Apporter une aide pour le réaménagement des petits périmètres maraichers (PM) détruits par les inondations et aménagement de nouveaux PM au profit des coopératives féminines;</p> <p>(iv) Apporter une aide à la réinsertion sociale.</p>	<p><b>3. Résultat à court-terme :</b></p> <p>Population sinistrée protégée.</p> <p>Infrastructures de base réhabilitées.</p> <p>Périmètre maraichers endommagés réaménagés et nouveaux périmètres aménagés.</p>	<p><b>3. Bénéficiaires :</b></p> <p>Population de la ville de Rosso regroupées dans le site d'accueil 24.000 personnes alors que les populations secourues temporairement des familles voisines est de 10.000 personnes.</p>	<p><b>3. Indicateurs de réalisation :</b></p> <p>Site d'hébergement largement viabilisé ;</p> <p>Disponibilité d'infrastructure de base minimum ;</p> <p>Périmètres maraichers restaurés et aménagés.</p>	<p><b>3. Progrès prévues à court-terme :</b></p> <p>Site d'hébergement largement viabilisé comprenant : raccordement à l'eau potable, 4 poteaux d'électrification publique, 50 latrines, 6 bornes fontaines, un centre médical, une pharmacie, 600 tentes comme habitations provisoires en 2010 ;</p> <p>40 périmètres maraichers (PM), soit 20 hectares de terrain aménagé ou réaménagé en 2010.</p>	<p><b>3. Hypothèses :</b> Familles affectées omises.</p> <p><b>3. Risques :</b> L'aide n'est pas bien ciblée.</p> <p><b>3. Mesures d'atténuation :</b> Les familles déplacées de la ville de Rosso dans le Site d'hébergement, à 7 km du lieu du sinistre, vivant dans des conditions précaires constituent la cible devant bénéficier de l'assistance demandée.</p>
<p><b>Budget : 1.000.000 de dollars des EU</b></p>					

## I. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA BANQUE

1.1 La Mauritanie est un pays sahélien au climat extrêmement aride avec des écarts de températures très importantes entre le jour et la nuit et des conditions climatiques plus tempérées sur les régions côtières, grâce aux vents venant du large, ainsi que sur la vallée du fleuve Sénégal qui est plus humide. En Mauritanie, la période s'étalant d'août à octobre est la saison humide aussi appelée l'« *hivernage* » et elle se caractérise par des pluies intermittentes mais abondantes sous forme de gros orages. Les 27, 28 et 29 du mois d'août 2009, les pluies diluviennes en quantités exceptionnelles par rapport à la moyenne pluviométrique annuelle - 176 millimètres en 48 heures - de la zone se sont abattues sur la ville de Rosso, entraînant des inondations dans certains quartiers de la ville en plus de l'arrondissement de Jidr El Mohguen, Chgara, Tounguen et Rgheiwatt. Ces pluies ont entraîné des pertes humaines et d'importants dégâts matériels dans ces localités. Elles ont également endommagé l'habitat (destruction de plus de 1.500 habitations) ainsi que des bâtiments publics et autres infrastructures socio-économiques (hôpitaux, dispensaires, écoles, bureaux, etc.) et ont détruit certaines zones de culture ainsi que des pistes rurales et isolé des zones de production.

1.2 Le 20 octobre 2009, le Gouvernement a soumis une requête pour une assistance d'urgence en vue de la prise en charge de certaines dépenses liées aux conséquences des inondations et soulager ainsi les nombreuses familles touchées par les inondations. Cette requête a été transmise à la Banque lors de la dernière mission de revue de portefeuille de la Mauritanie qui était sur le terrain du 13 au 20 octobre 2009 et qui a pu constater les dégâts. Le principal objectif de l'aide humanitaire d'urgence proposée est de répondre aux besoins urgents et immédiats des victimes des inondations de la Ville de Rosso et de prendre en charge certaines dépenses liées à la réparation des dommages causés par ces intempéries.

1.3 Les conditions de vie difficiles des sinistrés déplacés nécessitent une intervention rapide pour soutenir les efforts du Gouvernement visant à atténuer les dommages causés aux familles touchées par les inondations et rétablir ainsi rapidement la normalité dans la vie économique et sociale de ces victimes. Au cours de l'année 2009, la Mauritanie a fait face à une aggravation de ses déficits budgétaires et de la balance des paiements ainsi qu'à une baisse de ses recettes à l'exportation sous l'effet de la contraction de l'activité économique et du ralentissement de la demande mondiale pour ses principaux produits d'exportation. La Mauritanie connaît de ce fait une situation difficile à la fois sur le plan budgétaire et humanitaire qui fait qu'elle ne peut faire face de façon adéquate à des dégâts de l'ampleur de ceux occasionnés par les inondations du mois d'août. Cette requête confirme que les faibles capacités budgétaires du pays ne lui permettent pas de faire face de manière efficace à une telle situation d'urgence et qu'il nécessite un soutien de la part des partenaires au développement pour apporter une aide aux populations victimes des inondations de la ville de Rosso.

1.4 L'intervention de la Banque est conforme aux nouvelles procédures et directives en matière d'aide d'urgence sur les ressources du Fonds spécial de secours (FSS) - ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 – ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1- approuvées par les Conseils d'administration le 14 janvier 2009. Ces directives sont applicables (i) aux pays qui ont subi des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain ; (ii) à ceux ayant subi des dégâts accidentels provoqués par les incendies ou de structures défectueuses et (iii) à ceux qui

sortent d'une situation de guerre. Au regard des pluies diluviennes qui ont occasionné des inondations en Mauritanie avec des dégâts importants, ces directives sont applicables à ce pays. Pour de telles opérations d'assistance humanitaire, la politique de la Banque prévoit le financement de l'aide sur les ressources du Fonds Spécial de Secours (FSS). Le financement est octroyé sous forme de don d'un montant maximum de un million (1.000.000) de dollars des EU, destiné à financer les activités d'urgence dans les pays sinistrés.

## **II. APERCU DE L'APPEL POUR L'ASSISTANCE D'URGENCE**

### **2.1 Ampleur du sinistre**

Le 29 août 2009, les autorités mauritaniennes qui se sont rendues dans la ville de Rosso et ses environs ont dressé un constat alarmant sur les conditions de vie difficiles des sinistrés et sur les dégâts importants subis par les infrastructures de base. **Au plan humain**, il a été dénombré plusieurs décès, de nombreux blessés et plus de 6.300 familles soit environ 34.000 personnes déplacées et sans abris, que les autorités ont déplacés dans un site d'hébergement de sinistrés situé à 7 km de la ville de Rosso (PK 7). **Au plan matériel**, la ville de Rosso ayant été entièrement inondée, les dégâts sont considérables avec plusieurs secteurs d'activité économique et sociale touchés. Il a été recensé plus de 1.500 habitations complètement détruites, des bâtiments publics et infrastructures sociales inondés (hôpitaux, dispensaires, écoles, bureaux, etc...). Les fortes pluies ont, également, endommagé des pistes rurales, isolé des zones de production et détruit des zones de culture ainsi que certaines coopératives féminines exploitant des petits périmètres maraîchers (PM), entraînant ainsi la perte pour ces populations d'une partie de leurs sources de revenus.

### **2.2 Mesures prises par le Gouvernement**

2.2.1 Les premières mesures d'urgence prises par le Gouvernement ont consisté essentiellement à évacuer et installer les populations ayant perdu leurs habitations dans un lieu plus sécurisé et à l'abri des inondations en leur fournissant des tentes et des équipements de secours d'urgence. Le Gouvernement a également procédé à la distribution de produits alimentaires et procédé au raccordement du nouveau site d'accueil à l'eau potable. Il a en outre procédé à la mise à disposition des populations sinistrées de points de santé et d'installations d'évacuation des eaux. Par ailleurs une étude est actuellement en cours de réalisation pour le lotissement de la zone PK7 et ce en vue d'y fixer définitivement les populations sinistrées.

2.2.2 Le Gouvernement a pris en charge la couverture alimentaire de 4.000 familles pour une durée de un (1) mois et mobilisé du matériel de secours. A ce titre, ont été distribués : 200 tonnes de riz, 200 tonnes de blé, 40 tonnes de sucre, 20 tonnes d'huiles, 12 tonnes de viande et de poulet en conserves, 300 tentes équipées, 300 couvertures et 600 nattes. Il convient de noter que malgré les mesures d'urgence ainsi prises par le Gouvernement, les populations restent démunies et vivent dans des conditions très précaires. Pour superviser toutes les aides et mettre en œuvre les mesures d'urgence adoptées, un Comité interministériel a été mis en place par le Gouvernement.

## **2.3 Réponses des partenaires au développement**

Dans le cadre des actions d'urgence, le Système des Nations Unies à travers le Programme alimentaire mondiale (PAM) a couvert les besoins alimentaires de 2.300 familles pour une durée de un (1) mois et a mobilisé pour cela 172,5 tonnes de blé, 13,8 tonnes de légumineuses, 69 tonnes d'huiles, 22 tonnes de biscuits. D'autres partenaires ont également apporté une aide aux sinistrés sous forme de produits alimentaires, de matériel de secours et de médicaments. Il s'agit de l'Algérie, la Tunisie et la Libye qui ont envoyé des cargaisons d'aide alimentaire (50 tonnes de riz, 5 tonnes de sucre, 5 tonnes d'huile, 11 tonnes de farine, 400 cartons de lait, 3 tonnes d'autres produits alimentaires...) et offert 400 kits d'hygiène et 50 tentes.

## **3. OPERATION D'AIDE D'URGENCE DE LA BAD**

### **3.1 Objectifs de l'intervention**

L'objectif de l'intervention d'urgence de la Banque est d'apporter une aide financière d'urgence en vue d'assister le Gouvernement dans ses efforts de fourniture de nourriture et de matériel de secours, d'assister les coopératives affectées à reprendre leurs activités économiques et de remettre en état de fonctionnement des infrastructures économiques et sociales de manière à rétablir rapidement la normalité dans la vie économique et sociale des populations sinistrées.

### **3.2 Description des activités financées par la Banque**

3.2.1 Les activités soumises au financement de la Banque couvrent les volets suivants : (i) La fourniture de produits alimentaires; (ii) L'approvisionnement en matériels et équipements de secours ; (iii) La viabilisation des sites d'accueil et (iv) L'aide au réaménagement des périmètres endommagés ainsi qu'à l'aménagement de nouveaux périmètres maraîchers aux alentours du site d'hébergement.

3.2.2 Pour ce qui est de la fourniture de produits alimentaires, il s'agira de l'octroi de vivres et de produits de base pour plus de 6.300 familles et ce pour une durée de 60 jours supplémentaires. Concernant l'approvisionnement en matériels de secours, il consistera notamment en la distribution aux populations déplacées de tentes, de couvertures, de nattes et de matelas.

3.2.3 La viabilisation des sites d'accueil, portera sur l'approvisionnement eau potable, en l'installation de l'électricité et en l'établissement dispensaires. Il est en effet prévu de fixer de manière définitive au PK7, près de 6.000 des familles victimes qui y avaient été déplacées et ce afin de réduire les risques d'une aggravation de la situation de ces dernières. Il s'agit principalement des familles ayant perdu complètement leur habitation dans les inondations ainsi que de celles qui vivaient dans les zones jugées comme les plus risquées. Pour ce qui est des 300 familles restantes, ces dernières pourront regagner leurs maisons une fois le terrain sec, soit dans près de trois (3) ou quatre (4) mois.

3.2.4 Enfin l'aide à l'aménagement de nouveaux périmètres maraîchers comprendra essentiellement le réaménagement de quarante (40) PM détruits par les inondations (d'une superficie de 0.5 ha chacun) et ce au profit des coopératives et de la fourniture de

matériel horticole (Pelles, Pioches, Râteaux, Houes, Binettes, Brouettes...). L'essentiel des travaux consistera à l'installation de clôtures en grillage, à la construction de bassins, à la mise en place de canalisations et à l'acquisition de motopompe pour recueillir l'eau du fleuve. Selon le choix des coopératives bénéficiaires, les PM seront, soit réaménagés sur l'ancien site des populations, soit aménagés sur le nouveau site. Les travaux d'aménagement devront durer deux (2) mois.

### 3.3 Coûts de l'opération

La contribution proposée de la Banque s'élève à 1.000.000 de dollars des EU, sous forme de don à prélever sur le Fonds spécial de secours (FSS). Le don servira à couvrir une partie des besoins à très court-terme, en complément des efforts déjà consentis par le Gouvernement, notamment la fourniture de produits alimentaires, l'approvisionnement en matériel et équipements de secours, la finition de la viabilisation du site d'accueil, le réaménagement des périmètres maraîchers (PM) endommagés et l'aménagement de nouveaux PM aux alentours du nouveau Site. Le Tableau 1 présente les domaines d'intervention et la contribution proposée de la Banque.

**Tableau 1 : Contribution proposée de la Banque**

Activités (voir détails en annexe)	UM	\$EU
Fourniture des produits alimentaires	87.286.079	333.153
Approvisionnement en matériel et équipements de secours	67.000.000	255.725
Viabilisation du site d'accueil	4.880.000	18.626
Aménagement et réaménagement de périmètres maraîchers (PM)	100.214.000	382.496
Audit	2.620.000	10.000
Total général	262.000.079	1.000.000

262 UM= 1\$EU

### 3.4 Dispositions institutionnelles

3.4.1 Conformément aux directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence qui stipulent que l'exécution des opérations de secours doit être confiée à une institution spécialisée opérant sur le terrain ou à un organisme gouvernemental compétent, la mise en œuvre de la présente aide d'urgence devra être confiée au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), organisme créé en 1982 et mis sous la tutelle du Premier Ministre. Il assurera la gestion financière, le suivi et la coordination des activités financées sur les ressources du don ainsi que le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux de réhabilitation.

3.4.2 Le Commissariat est doté de l'autonomie de gestion. Il est géré par un Conseil de Surveillance présidé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire et il dispose de moyens humains et matériels adéquats pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de sécurité alimentaire. Le Commissariat dispose de sept directions (voir organigramme en Annexe III) aux responsabilités bien définies et de douze (12) délégations régionales. Il a des contrats de gestion de programme avec le PAM et il est en conséquence bien outillé (voir Annexe IV) pour exécuter l'opération dans de bonnes conditions. Au sein du Commissariat, il est institué une Commission des marchés compétente pour les marchés

de toute nature du Commissariat et présidée par le Commissaire Adjoint. Par ailleurs, le Code des marchés publics est applicable aux marchés passés par le Commissariat.

3.4.3 Il est par ailleurs à signaler que le Commissariat s'est vu confier la responsabilité de l'exécution d'une précédente opération d'aide d'urgence, d'un montant de 500.000 USD, au bénéfice des victimes des inondations de la Ville de Tintane et approuvée par la Banque en juillet 2008. Les ressources de cette aide d'urgence ont été totalement décaissées et l'opération exécutée. De ce fait, l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'opérations de secours d'urgence ainsi que la connaissance par le CSA des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition et de décaissement sera mise à profit pour une exécution plus rapide de la présente aide d'urgence.

### **3.5 Acquisitions de biens et services**

3.5.1 L'acquisition de biens et de services dans le cadre de la FSS s'effectuera conformément aux règles et procédures de la Banque en la matière. Toutefois, en raison du caractère urgent des opérations d'urgence, la limitation des acquisitions aux seuls Etats membres de la Banque, stipulée à l'article 17 (1) (d) de l'Accord portant création de la Banque, ne sera pas applicable et ce conformément aux directives révisées en matière de politique d'aide d'urgence (ADB/BD/WP/2008-2011/Rev.1 ; ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1, paragraphe 3.8).

3.5.2 Le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) sera chargé de l'acquisition des biens et services dans le cadre de cette opération d'aide d'urgence. En ce qui concerne l'acquisition des denrées alimentaires ainsi que du matériel et des équipements de secours, il sera fait recours à la procédure de « *Consultation de Fournisseurs* » à l'échelon national et ce en raison des caractéristiques des biens à acquérir qui sont disponibles localement et de faible valeur. Pour ce qui est de la viabilisation du site d'accueil et du réaménagement des périmètres maraîchers, il sera fait recours à la procédure de la « *Régie* », et ce dans la mesure où : (i) la situation d'urgence exige que ces interventions soient réalisées au plus tôt ; et (ii) que ces travaux seront exécutés par le personnel et du matériel relevant d'une agence dépendant du CSA, qui a les capacités requises pour réaliser ce type de travaux.

3.5.3 La Banque fera une revue à posteriori des acquisitions effectuées dans le cadre de cette opération. Le CSA qui a des compétences en matière de procédures d'acquisition (voir paragraphe 3.4.2) devra conserver les documents ayant servi à la passation des marchés aux fins de la revue a posteriori des acquisitions effectuées, qui sera entreprise par la Banque.

### **3.6 Décaissement des ressources du don**

Compte tenu de l'urgence de l'opération, il est recommandé que la totalité des ressources du don soit décaissée en une (1) tranche unique, subordonnée : (i) à l'ouverture d'un Compte Spécial (CS), géré par le CSA, dans une banque acceptable destinée à recevoir le montant du don et (ii) à la signature de la Lettre d'Accord entre la Banque et le Gouvernement mauritanien d'une part et d'autre part à l'établissement, selon des termes jugés acceptables par la Banque, d'un protocole d'exécution /mémoire d'entente entre le Gouvernement et l'Agence d'exécution (CSA).

### 3.7 Calendrier d'exécution

L'opération devra être mise en œuvre dans les plus brefs délais et sa durée totale ne devrait pas excéder trois (3) mois à compter de la date d'approbation du don par le Conseil.

Actions	Novembre	Décembre	Janvier	Février
<b>Approbation de l'aide d'urgence</b>				
Actualisation des listes de bénéficiaires				
Disponibilité des produits				
Transport et distribution				
Identification de périmètres maraichers				
Réaménagement/aménagement des périmètres maraichers				
Audit				
Rapport final				

### 3.8 Rapports final et d'audit

Le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), conformément au manuel de gestion opérationnelle, tiendra une comptabilité selon les normes admises et établira des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds. Le CSA soumettra à la Banque un rapport technique d'achèvement détaillant l'ensemble des interventions exécutées dans le cadre de cette aide d'urgence ainsi que le bilan de ses réalisations dans un délai ne dépassant pas de trois (3) mois l'achèvement des activités d'urgence. Par ailleurs, un rapport d'audit sera fait selon les TDR standards de la Banque dans un délai de six (6) mois à compter de la date du dernier décaissement. L'opération ne prévoit pas de missions de supervision de la part de la Banque mais nécessitera un suivi rapproché de la mise en œuvre des interventions prévues ainsi que des progrès enregistrés, et ce en concertation étroite avec toutes les parties prenantes.

## 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 4.1 Conclusions

La présente opération d'assistance humanitaire est conforme aux Directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence, et s'inscrit dans le cadre des secours humanitaires résultant de calamités naturelles. Les interventions envisagées viennent en complément des efforts déployés par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie de ses partenaires au développement et des pays voisins pour venir en aide aux sinistrés des inondations causées par les pluies diluviennes des 27, 28 et 29 août 2009. L'opération permettra de réduire les risques d'épidémies chez les familles sinistrées ainsi que la souffrance des populations et contribuera également à rétablir rapidement la normalité dans la vie économique et sociale des victimes des inondations.

### 4.2 Recommandations

En application des Directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence et du Règlement général du FSS, il est donc recommandé au Conseil d'administration d'octroyer au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie un don d'un montant maximum d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000 \$EU).

### **4.3 Conditions de décaissement du don**

Le décaissement des fonds sera effectué en une seule tranche. Il sera subordonné à la réception par la Banque de la preuve que le Gouvernement a ouvert un Compte Spécial dans une banque jugée acceptable. Par ailleurs les dépenses seront justifiées dans un délai de six (6) mois après le décaissement du don.

ANNEXE 1  
REQUETE DU GOUVERNEMENT

République Islamique de Mauritanie  
Honneur – Fraternité – Justice

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدالة

Ministère des Affaires Economiques  
et du Développement

وزارة الشؤون الاقتصادية  
والتنمية

000798  
N° ..... / MAED  
000798

رقم: ..... / و.ش.ا.ت.



20 OCT 2009

Nouakchott, le ..... انواكشوط في



الوزير

Monsieur Isaac LOBE NDOUMBE  
Directeur du Département Régional  
Nord 2  
Banque Africaine de Développement  
Tunis

**Objet :** Requête de financement relative à l'opération d'aide d'urgence  
en faveur des populations sinistrées de la ville de Rosso

J'ai l'honneur de vous soumettre une requête de financement relative à l'opération d'aide d'urgence en faveur des populations sinistrées de Rosso suite aux inondations du mois d'août dernier.

A cet égard, ces inondations ont laissé plus 6.300 familles sans abris, déplacées par les autorités administratives dans un camp de sinistrés à 7 km de la ville de Rosso et l'on déplore plus 1.500 habitations complètement détruites et des bâtiments publics (hôpitaux, dispensaires, écoles, bureaux) envahis par les eaux.

La contribution demandée est estimée à hauteur de 375.714.000 UM, soit 1.434.023 dollars US et servira à financer, entre autres, les fournitures des rations alimentaires d'équipements de secours, la viabilisation des sites d'accueils, l'aide au relogement et à la construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

P.J  
-Copie requête de financement

Dr. Sidi Ould Tah

Tél. : + (222) 525 30 80 – Fax : 525 42 81 – Nouakchott - Mauritanie

# REQUETTE DE FINANCEMENT POUR UNE OPERATION D'URGENCE POUR LES POPULATIONS SINISTREES DE LA VILLE DE ROSSO ADRESSEE A LA BAD

## I. INTRODUCTION

L'hivernage cette année à Rosso a connu des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville et ses alentours, le 27, 28 et 29 août enregistrant des quantités exceptionnelles de l'ordre de 176 millimètres tombés en 48 heures, en dépassement à la moyenne pluviométrique annuelle au niveau de la zone. Ces inondations ont laissé quelques milliers de personnes sans abris pour la plupart venant des quartiers de Sattara, de Demeldek, de Medina, de Njourbel dans la ville de Rosso en plus de l'arrondissement de Jidr El Mohguen, Chgara, Tounguen et Rgheiwatt déclarés zones sinistrées. Des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels ont été enregistrés dans ces localités. Le 29 août, une délégation interministérielle s'est rendue sur le terrain pour s'informer des inondations, ce qui a permis de constater les conditions de vie difficiles des sinistrés, ainsi que les dégâts importants causés sur les infrastructures de base.

## II. APERCU SUR L'INTERVENTION D'URGENCE

### II.1) Ampleur des dégâts

- Sur le plan humain, on déplore le décès de personnes, quelques blessés et plus de 6300 familles restées sans abris, déplacées par les autorités administratives dans un camp de sinistrés à 7 km de la ville de Rosso. Une étude est en cours pour le lotissement de la zone PK7 afin d'y fixer définitivement les populations sinistrées.
- Sur le plan matériel : la ville de Rosso a été entièrement inondée, plusieurs secteurs vitaux ont été touchés. On a recensé plus de 1500 habitations complètement détruites. Les bâtiments publics (hôpitaux, dispensaires, écoles, bureaux, ...) ont été envahis par les eaux. Cette forte pluviométrie a l'isolement des zones de production, la destruction de certaines zones de cultures et des pistes rurales.

### II. 2) Mesures prises par le Gouvernement

Le 31 août le Premier ministre, Dr. Moulaye Ould Mohamed Laghdaf a effectué une visite de terrain pour s'enquérir de la situation de la ville de Rosso. Il a souligné que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'urgence pour faire face la situation occasionnée par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville de Rosso et que l'exécution de ces mesures sera supervisée par un comité interministérielle.

Ces mesures urgentes tournent autour de certains axes dont le transfert des populations dont les habitations ont été inondées vers des lieux plus sûrs; la distribution des produits alimentaires et des tentes et leur équipement au profit de familles; la disponibilité de l'eau potable dans les nouveaux sites d'accueil et l'implantation de points de santé, ainsi que l'évacuation des eaux qui a commencé et se poursuit avec une moyenne d'évacuation de 72 mille mètres cubes / jour. Le Gouvernement a pris en charge la couverture alimentaire 4000 familles pour une durée de 1 mois et mobilisation du matériel de secours :

- 200 tonnes de riz ;
- 200 tonnes de blé ;

- 40 tonnes de sucre
- 20 tonnes d'huiles
- 12 tonnes de viande de poulet en conserves ;
- 300 tantes équipées ;
- 300 couvertures ;
- 600 nattes.

Le coût total de cette opération est d'environ 100 millions d'ouguiyas.

### **II.3 Réponses des partenaires au Développement**

Le système des Nations unies à travers le Programme Alimentaire Mondiale a couvert les besoins alimentaires de 2300 familles pour une durée de 1 mois et a mobilisé pour cela :

- 172, 5 tonnes de blé
- 13,8 tonnes de Légumineuses
- 6,9 tonnes d'huiles
- 22 tonnes de biscuits

Certaines autres partenaires ont envoyé des cargaisons d'aide alimentaire, de matériel de secours et médicament. Il s'agit de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye. Les contenus des cargaisons pour les trois pays confondus sont les suivants:

- 50 tonnes de riz ;
- 5 tonnes de sucre ;
- 5 tonnes d'huiles ;
- 11 tonnes de farine ;
- 400 cartons de lait ;
- 3 tonnes d'autres produits alimentaires ;
- 400 kits hygiène ;
- 500 tentes.

## **III. OPERATION D'AIDE D'URGENCE DEMANDEE A LA BAD**

### **III.1 Description des besoins sollicités suite aux inondations**

L'objectif de cette intervention est d'apporter une aide financière d'urgence pour contribuer à résoudre le problème des sinistrés de la ville de Rosso. Cette contribution servirait à financer 3 volets :

- La fourniture des rations alimentaires pour plus de 6300 familles pour 60 jours supplémentaires ;
- L'approvisionnement en matériels d'équipement de secours : tentes, nattes couvertures, moustiquaires imprégnées, sceaux, matelas ;
- La viabilisation des sites d'accueils : approvisionnement en eau potable, assainissement de la ville ;
- Aide au relogement et à la reconstruction : réaménagement des petits périmètres maraîchers détruits par les inondations au profit des coopératives féminines;
- Aide à la réinsertion sociale (en cours d'étude).

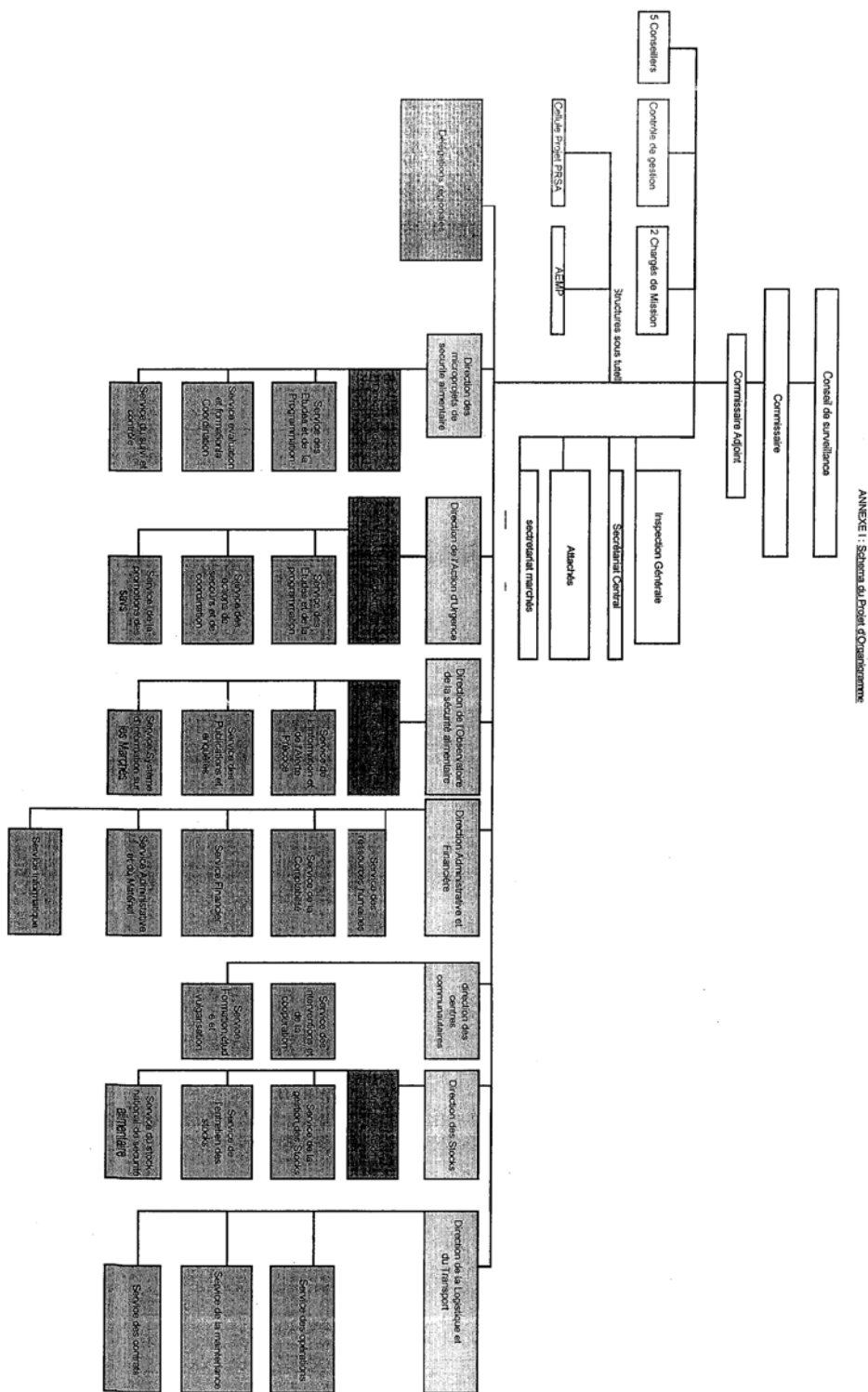
## ANNEXE II

### ESTIMATIONS DES BESOINS PAR LE GOUVERNEMENT

Intitulé		Quantité	Prix unitaire (UM)	Prix total (UM)	Prix total (\$)
Produits alimentaires	Blé	600 T	80000	48 000 000	183 206
	Riz	600 T	185000	111 000 000	423 664
	Sucre	120 T	200000	24 000 000	91 603
	Huile	60 T	300000	18 000 000	68 702
<b>sous total</b>				<b>201 000 000</b>	<b>767 176</b>
Matériel secours d'urgence	Tentes	1000 unités	45000	45 000 000	171 756
	Couvertures	2000 unités	4000	8 000 000	30 534
	Nattes	1000 unités	6000	6 000 000	22 901
	Matelas	2000 unités	4000	8 000 000	30 534
<b>sous total</b>				<b>67 000 000</b>	<b>255 725</b>
Eau potable	Réserve d'eau	108	45000	4 880 000	18626
<b>sous total</b>				<b>4 880 000</b>	<b>18 626</b>
Aménagement et réaménagement de périmètres maraîchers	Matériel aménagement des périmètres (PM)	Pour 40 PM	1115900	44 636 000	170 366
	Matériel horticole et semences	Pour 40 PM	152600	6 104 000	23 298
	Travaux d'exécution (service)	Pour 40 PM	126850	5 074 000	19 366
	Moto pompe	Pour 40 PM	150000	6 000 000	22 901
<b>Sous total</b>				<b>61 814 000</b>	<b>235 931</b>
<b>Coût de transport</b>		1600 T transportées	18000	<b>28 800 000</b>	109 924
<b>Frais de supervision</b>		1600 T distribuées	6000	<b>9 600 000</b>	36 641
<b>Frais d'audit</b>				<b>2 620 000</b>	10 000
<b>TOTAL</b>				<b>375 714 000</b>	<b>1 434 023</b>

262 UM= 1\$EU

# ANNEXE III ORGANIGRAMME DU CSA



**ANNEXE IV**  
**PORTEFEUILLE ET CAPACITE DE GESTION DE LA CSA :**  
**PRINCIPAUX INDICATEURS**

<b>Indicateurs</b>	
<b>1. Portefeuille du CSA</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations achevées (Depuis sa création)</li> <li>- Nombre d'opérations d'urgence mises en œuvre</li> </ul>	Depuis sa création en 1982, le CSA a mené une infinité d'interventions de secours et de programmes d'urgence au grès des crises alimentaires. Elle met en œuvre annuellement des programmes de distribution de vivres, un programme de microprojets, des programmes de nutrition, de actions de secours de sinistrées en cas de catastrophe. Dans des années de grande sécheresse, elle met en œuvres des programmes spéciaux d'urgence de grande envergure comme le programme d'urgence de 2003 et celui de 2008.
- Montant total des opérations achevées	- Un grand nombre
- Nombre d'opérations en cours d'exécution	4 opérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- distribution gratuite de vivres</li> <li>- microprojets</li> <li>- nutrition</li> <li>- boutiques Ramadan</li> </ul>
- Montant total des opérations en cours d'exécution	7 millions dollars E.U
<b>2. Capacités de Gestion</b>	
Capacité humaine	Effectif permanent total de 411 agents dont 65 cadres supérieurs et 70 cadres moyens et 275 agents (secrétaires, magasiniers, chauffeurs, gardiens, manœuvres, etc.). Effectif des représentations régionales : 120 agents
Nombre et montant des opérations en faveur de Rosso	1 opération pour environ 100.000.000 MRO soit 373.135 dollars E.U. dépensé en faveur de Rosso
Capacité logistique	Le CSA possède 14 camions de 10 tonnes, 3 camions de 20 tonnes et 6 semi-remorques de 30 tonnes pour assurer le transport et un parc léger de 25 tout terrain
Nombre d'accord de gestion avec les organisations internationales et le montant global	02 accords de gestion en cours de mise en œuvre avec le PAM : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) pour un montant de 30.823.826 millions US\$</li> <li>▪ Programme de Pays (PP) -2003/2010 pour un montant de 14.684.000 millions US\$</li> </ul>
Nombre de rapports d'activités élaborés	Un grand nombre
Nombre de rapports d'audit élaborés	Annuellement, le CSA sollicite un Commissaire aux comptes de l'Etat pour la certification des comptes et occasionnellement un cabinet d'expertise pour l'audit (3 depuis les deux dernières années pour différents programmes).

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Résolution N° B/MR/2009/59

adoptée par le Conseil selon la procédure de non-objection le 9 décembre 2009

### Octroi d'un don à la Mauritanie provenant des ressources du Fonds Spécial de Secours en vue de financer une partie des coûts de l'aide humanitaire d'urgence aux victimes des inondations de la Ville de Rosso

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**VU** les articles 1, 2, 8, 12, 13, 14, et 32 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque"), les Directives révisées du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence (les "Directives"), le Règlement général du Fonds spécial de secours ("FSS") tel qu'amendé, ainsi que la proposition de don contenue dans le document ADB/BD/WP/2009/232/Approbation (la "Proposition") ;

**CONSIDERANT** les difficultés auxquelles la Mauritanie fait face dans la prise en charge des personnes affectées par les inondations des 27, 28 et 29 août 2009 qui ont occasionné des dommages importants, notamment des pertes de vies humaines, des dégâts matériels, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et l'enclavement des zones touchées ;

**NOTANT** l'appel du Gouvernement mauritanien à la communauté internationale pour une assistance d'urgence aux nombreuses familles touchées, et en particulier la requête en assistance d'urgence adressée à la Banque le 20 octobre 2009 ;

**DECIDE** ce qui suit :

1. de consentir à la République Islamique de Mauritanie sur les ressources du FSS, un don d'un montant maximum de un million de dollars des Etats-Unis (1 000 000 EU) en vue de financer une partie des coûts de l'aide humanitaire d'urgence aux victimes des inondations de la Ville de Rosso ;
2. d'autoriser le Président à conclure, une lettre d'Accord tripartite (La « Lettre d'Accord »), entre la Banque, la République Islamique de Mauritanie et le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), selon les modalités et conditions indiquées dans les Directives, le Règlement général du FSS et dans la Proposition ;
3. les ressources du don seront décaissées directement au Commissariat à la Sécurité alimentaire, en sa qualité d'Agence d'Exécution ;
4. d'autoriser le décaissement des ressources du don en une seule tranche après soumission à la Banque de la preuve de : (i) l'ouverture d'un compte spécial acceptable par la Banque destiné à recevoir les ressources du don et (ii) la signature de la Lettre d'Accord entre la Banque, la République Islamique de Mauritanie et le Commissariat à la Sécurité alimentaire ; et
5. le Président peut annuler le don si la Lettre d'Accord n'est pas signée dans un délai de quatre-vingts dix (90) jours à compter de la date d'approbation de la présente résolution ; et
6. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.